

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

 Jeudi 17 mars 2022

**Publication de la feuille de route EHPAD-USLD 2021-2023 :**

**vers des établissements plus médicalisés**

**pour faire face au défi de la grande dépendance**

**Ce jeudi 17 mars, la feuille de route EHPAD-USLD 2021-2023 a été publiée, conformément à ce qu’avait annoncé le Gouvernement le 8 mars dernier. Cette feuille de route fait suite au rapport de mission sur les profils de soins en USLD et EHPAD remis à Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et à Brigitte Bourguignon, ministre déléguée, chargée de l’Autonomie, le 5 juillet 2021 par les Professeurs Claude Jeandel et Olivier Guérin.**

Tirant les enseignements de la crise sanitaire, la feuille de route pluriannuelle vise à une plus grande médicalisation des EHPAD pour mieux accompagner les personnes âgées en situation de grande perte d’autonomie, ainsi que celles présentant des profils polypathologiques ne pouvant vieillir à domicile.

Animée par Claude Jeandel et Marc Bourquin, cette feuille de route est structurée autour de cinq axes prioritaires :

* Faire évoluer l'offre par la création d'unités de soins prolongés complexes (USPC) à vocation strictement sanitaire et le regroupement de l'offre d'hébergement médicalisé des personnes âgées ;
* Concrétiser la transformation du modèle des EHPAD ;
* Assurer un maillage territorial de proximité et garantir un haut niveau d'accompagnement et de prise en soin ;
* Reconnaître les spécificités des fonctions au sein des EHPAD pour les faire évoluer ;
* Assurer de meilleures modalités d'intervention des ressources sanitaires et des ressources en santé mentale/psychiatrique au sein des EHPAD.

Elle comporte 15 mesures et axes de travail, avec notamment :

**1. l’adaptation l’architecture des EHPAD face à la prévalence croissante de troubles neurocognitifs et comportementaux chez les résidents d’EHPAD**, grâce à un soutien parl’investissement prévu par le Ségur de la santé et le planFrance Relance ;

**2. la poursuite du déploiement des pôles d’activités et de soins adaptés (PASA) et des unités d’hébergement renforcées (UHR) en EHPAD**, qui permettent de mieux accompagner des résidents souffrant de la maladieAlzheimer et de troubles apparentés ;

**3. la transformation les unités de soins de longue durée (USLD) en unités de soins prolongés complexes (USPC)**,pour mieux accompagner les personnes hospitalisées de tous âges ;

**4. l’évolution la fonction de médecin coordonnateur,** en s’appuyant sur l’expérience acquise avec la crisesanitaire (évolution de leur pouvoir de prescription, meilleure articulation avec le médecin traitant, etc.), faire enfin évoluer la fonction de l’infirmier de coordination ;

**5. le déploiement les modalités d’intervention des ressources sanitaires en EHPAD, en capitalisant sur les retours d’expérience de la crise sanitaire.** Ces ressources incluent les équipes mobiles de gériatrie, les équipes de l’hospitalisation à domicile (HAD), ou des professionnels spécialisés dans les maladies neurodégénératives.

Ces 15 mesures et axes de travail s’ajoutent aux engagements annoncés le 8 mars 2022 par Olivier Véran et Brigitte Bourguignon en faveur d’un renforcement de la qualité et de la transparence dans l’accompagnement des personnes âgées. Ces engagements sont rappelés à la fin de la feuille de route.

Pour Olivier Véran, « *Cette feuille de route vient s’inscrire à la fois dans notre action en faveur de l’autonomie des personnes âgées et dans les investissements portés par le Ségur de la santé pour les établissements qui les accueillent*. »

Pour Brigitte Bourguignon, « *Le lancement de cette feuille de route représente une nouvelle étape de l’ambition du Gouvernement pour la médicalisation des EHPAD. Grâce à des mesures concrètes, déployées dans les prochaines années, nous portons une vraie vision stratégique pour ces établissements, afin de proposer aux personnes âgées en situation de grande dépendance un accompagnement en soins plus adapté.* »

**Contacts presse :**

**Ministère des Solidarités et de la Santé**

**Cabinet d’Olivier Véran**

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

**Ministère chargé de l’Autonomie**

**Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON**

01 40 56 63 74 / sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr

|  |
| --- |
| Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l’adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](http://eye.diffusion.social.gouv.fr/c?p=wATNAVLDxBAbEtDD0LHQsNDeRWjQiNCRYtCU0J5BNTjEENCi9NCl0JH7cEX40IvpZdCVUurr0LPZJm1haWx0bzpEREMtUkdQRC1DQUJAZGRjLnNvY2lhbC5nb3V2LmZyuDViMjNjZDMxYjg1YjUzNjA2NmQ5MjkxYcQQ89C0MThR0L5CF9Cw0JVL_dDPD0bQirxleWUuZGlmZnVzaW9uLnNvY2lhbC5nb3V2LmZyxBR-FRc20MTQ2jfQoEPQt9CV0MnQo9C_0MwxQ9C30NXQ3g) |